



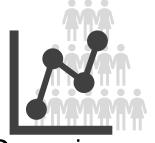


PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030

TERRE CRÉATIVE & SOLIDAIRE

www.sicoval.fr

LES ÉLÉMENTS SAILLANTS DU DIAGNOSTIC



Dynamique démographique + 1,6% par an



Fort ralentissement de la

production de logements



Moins de **9% de logements** en accession
abordable autorisés entre
2017 et 2023



Stagnation de la part du logement locatif social à **13%**

1 attribution pour 10 demandes24 mois d'attente en moyenne



Vieillissement de la population **+ 58%** de séniors entre 2008 et 2019



Demande accrue de la part des communes pour l'hébergement d'urgence



Un manque d'offre de logements pour les jeunes actifs

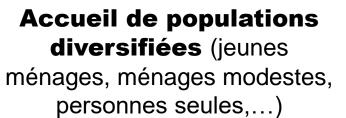


Un parc existant à rénover



LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

#1





#4

Parc existant : amélioration énergétique, repérage et traitement de l'habitat indigne, accompagnement des copropriétés





Relance de la production de logements et diversification de l'offre :

- ✓ Développement de l'offre locative sociale en lien avec la demande
- ✓ Développement de l'offre en accession abordable
- √ Soutien aux modes innovants

#3

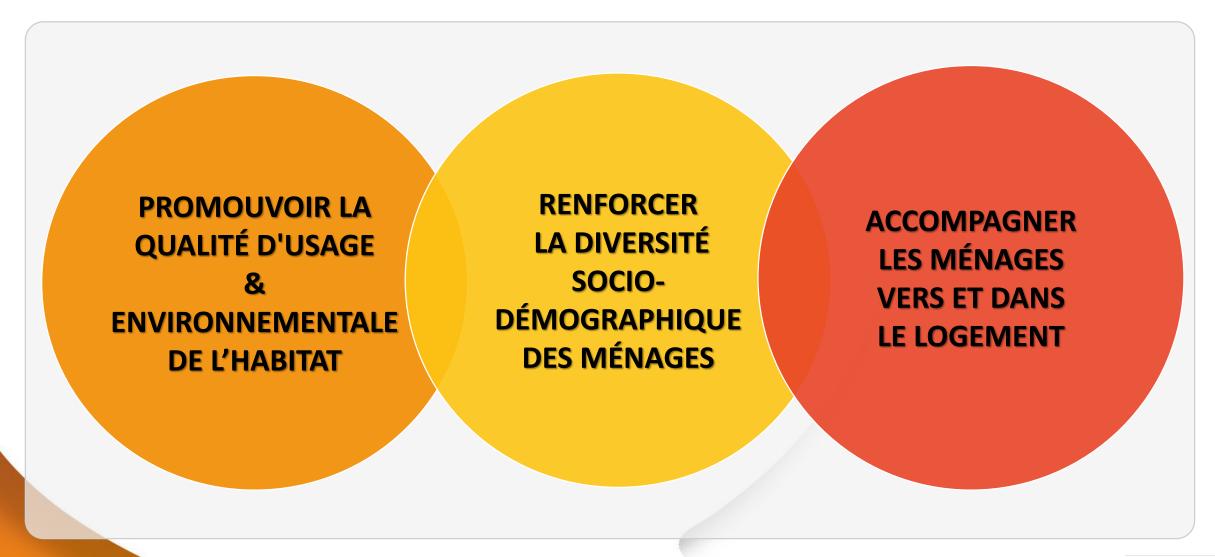


adaptation au vieillissement, hébergement d'urgence et d'insertion, logements à bas loyers pour les jeunes





LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

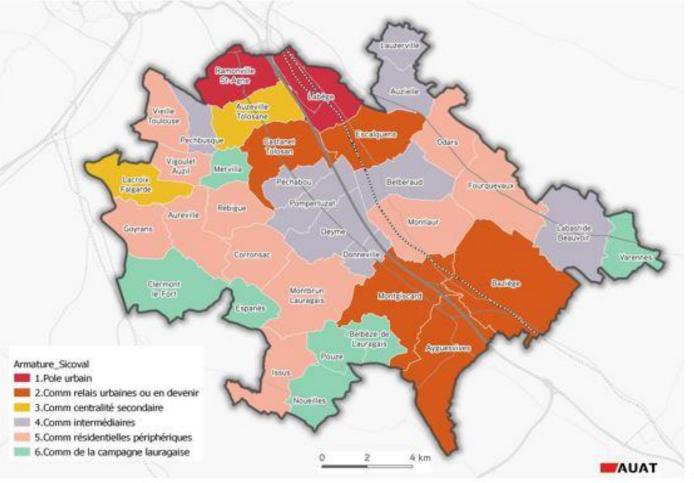


LES OBJECTIFS CHIFFRÉS PRODUCTION DE LOGEMENTS

1200 habitants par an \longrightarrow 900 logements par an



Organisation territoriale	Production de lgts annuelle
Pôles urbains	≈ 270 lgts /an
Communes relais urbaines ou en devenir	≈ 350 lgts /an
Communes de centralité secondaire	≈ 70 lgts /an
Communes intermédiaires	≈ 120 lgts /an
Communes résidentielles périphériques	≈ 70 lgts /an
Communes de la campagne lauragaise	≈ 20 lgts /an
SICOVAL	≈ 900 lgts /an





LE PROGRAMME D'ACTIONS

ORIENTATIONS	FICHES-ACTION
Renforcer la diversité socio- démographique des ménages	 1.1 Relance de l'offre en logement locatif social 1.2 Une politique d'attribution des logements sociaux visant à conforter les parcours résidentiels et l'équilibre des territoires 1.3 Relance de l'offre en accession abordable 1.4 Mise en œuvre d'une politique foncière au service de l'habitat
Accompagner les ménages vers et dans le logement	 2.1 Logement des jeunes 2.2 Logement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2.3 Accueil des gens du voyage 2.4 Hébergement, logement d'urgence et d'insertion
Promouvoir la qualité d'usage et environnementale de l'habitat	 3.1 Préservation de l'attractivité du parc privé existant 3.2 Lutte contre l'habitat indigne 3.3 Prévention de la déqualification des copropriétés 3.4 Qualité des logements neufs 3.5 Modes d'habitat et d'habiter innovants
	Mise en œuvre et suivi du PLH : gouvernance, pilotage et évaluation

FICHE-ACTION 1.1

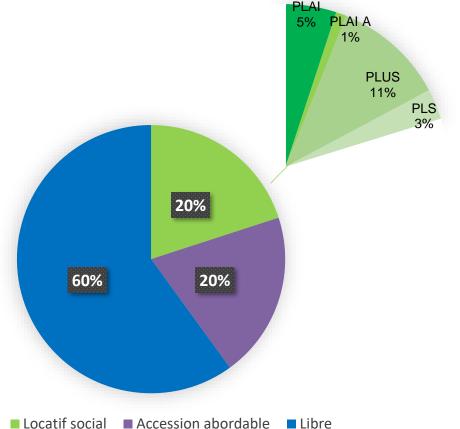
Relance de l'offre en logement locatif social

FICHE-ACTION 1.3

Relance de l'offre en accession abordable

	_
OBJECTIFS CHIFFRÉS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS AII	DÉS

Organisation territoriale	Production de LLS annuelle	Production de LAA annuelle
Communes du pôle urbain	25%	20%
Communes relais urbaines ou en devenir	20% - 25% (communes SRU)	20%
Communes de centralité secondaire	10% - 25% (commune SRU)	20%
Communes intermédiaires	10%	20%
Communes résidentielles périphériques	30%	
Communes de la campagne lauragaise	30%	



FICHE-ACTION 1.1 Relance de l'offre en logement locatif social

FICHE-ACTION 1.3 Relance de l'offre en accession abordable



ACTIONS PHARES



Délégation des aides à la pierre

(type 3 à partir de 2025)



Etude d'une garantie d'emprunt intercommunale



Règlement d'intervention en faveur du parc public (évolutions à envisager)



Accompagnement des communes pour le conventionnement des logements communaux



Mobilisation du parc privé à des fins sociales : communication sur les dispositifs IML, Loc'Avantages



Etude de la mise en place d'un PTZ intercommunal pour soutenir à l'accession à prix abordable

FICHE-ACTION 1.2 Une politique d'attribution des logements sociaux visant à conforter les parcours résidentiels et l'équilibre des territoires









- La Convention Intercommunale d'Attribution
- La Cotation de la demande
- Le PPGDID



Mettre en place et expérimenter des groupes de travail conjoints CIL & CISPD



eille et observation des réformes en cours

FICHE-ACTION 1.4

Mise en œuvre d'une politique foncière au service de l'habitat





Identification du potentiel foncier à vocation habitat



Mobilisation des capacités de portages et de minorations de l'EPFL

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LES MÉNAGES VERS ET DANS LE LOGEMENT

FICHE-ACTION 2.1 Logement des jeunes (15-29 ans)

FICHE-ACTION 2.2

Logement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap





Mise en lumière de la **Boussole des Jeunes**



Adaptation des logements existants



Amélioration de la connaissance de l'offre et des besoins (observatoire)



Mise en réseau des acteurs et animation des partenariats



Valorisation des périodes de vacances des résidences étudiantes

2 AMI pour un Foyer Jeunes Travailleurs & un projet d'habitat inclusif

Etude d'un service « petit travaux »

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LES MÉNAGES VERS ET DANS LE LOGEMENT

FICHE-ACTION 2.3 Accueil des gens du voyage









Aire de grand passage fixe



Projets d'ancrage

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LES MÉNAGES VERS ET DANS LE LOGEMENT

FICHE-ACTION 2.4 Hébergement, logement d'urgence et d'insertion





Amélioration de la connaissance de l'offre et des besoins(observatoire)



Mise en réseau des acteurs et diffusion des informations



Soutien au développement de l'offre (AMI résidence sociale)

ORIENTATION 3: PROMOUVOIR LA QUALITÉ D'USAGE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'HABITAT

FICHE-ACTION 3.1 Préservation de l'attractivité du parc existant

FICHE-ACTION 3.3

Prévention de la déqualification des copropriétés





Amélioration du parc privé (délégation de type 3 à partir de 2025)

- Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation énergétique
- ❖ Adapter au vieillissement et au handicap pour favoriser le maintien à domicile
- Lutter contre l'habitat indigne
- Développer une offre locative sociale dans le parc privé



Veille des copropriétés

- Observer et surveiller les copropriétés et prévenir leur déqualification le cas échéant
- * Favoriser la rénovation énergétique des copropriétés
- Suivre l'immatriculation des copropriétés

ORIENTATION 3: PROMOUVOIR LA QUALITÉ D'USAGE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'HABITAT

FICHE-ACTION 3.2 Lutte contre l'habitat indigne





Améliorer le repérage des situations



Traiter les situations d'habitat indigne identifiées





Participer à la révision et signer avec l'Etat:

- Le Protocole de lutte contre l'habitat indigne 2025-20230

ORIENTATION 3 : PROMOUVOIR LA QUALITÉ D'USAGE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'HABITAT

FICHE-ACTION 3.4 Qualité des logements neufs





Convention de partenariat







ORIENTATION 3: PROMOUVOIR LA QUALITÉ D'USAGE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'HABITAT

FICHE-ACTION 3.5 Modes d'habitat et d'habiter innovants





Animation d'un réseau d'acteurs



des collectivités pour l'habitat participatif

Rejoindre le réseau national des collectivités pour l'habitat participatif



Devenir territoire d'expérimentation (POPSU, Ecoles, Universités) grâce à des ateliers, workshops, partenariats universitaires...



FICHE-ACTION TRANSVERSALE

Mise en œuvre et suivi du PLH





Instance de suivi du PLH renforcée



Ateliers de l'habitat partenariaux

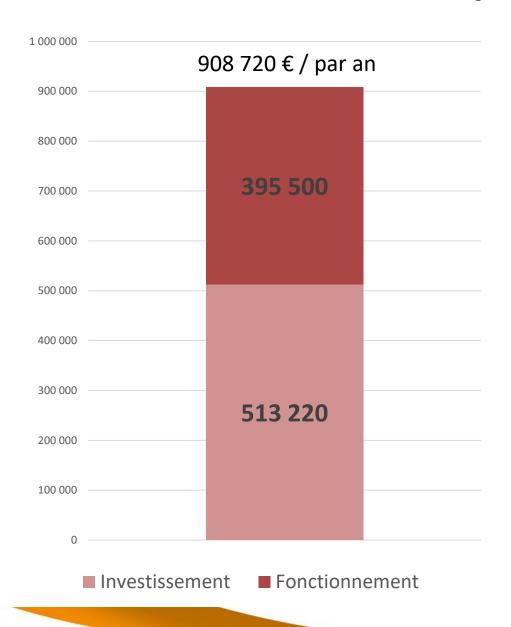


Boîtes à outils à l'attention des élu.e.s

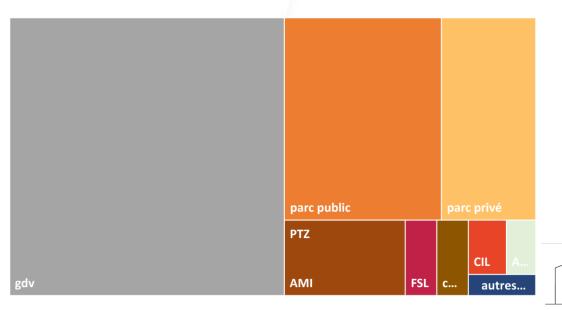


Réorganisation et renforcement de l'observatoire de l'habitat et du foncier

LES MOYENS FINANCIERS (MOYENNE ANNUELLE)



Thématiques opérationnelles	Budget prévisionnel (moyenne annuelle)
Parc privé	120 000 €
Parc public	200 000 €
Habitat Gdv	480 000 €
CIL	13 000 €
Copropriétés	15 000 €
Permanences ADIL	10 000 €
autres (études, ateliers, données,)	9 000 €
PTZ intercommunal	Frais financiers à chiffrer
FSL (porté par 3 directions)	15 000 €
АМІ	57 500 €



SUITE DE LA DÉMARCHE PLH



Conseil de Communauté 4 novembre : 1er arrêt du projet PLH 2025-2030



2 mois de consultation des PPA (communes, SMEAT, union des bailleurs sociaux)



Validation des évolutions suite à avis de l'Etat (3ème arrêt) Arrêté préfectoral : PLH exécutoire